



## INSCRIPTIONS en classe de 6<sup>ème</sup>

Année scolaire 2025/2026

Collège du  
12ème  
94, rue Georges  
Pompidou  
Rn3  
97430 Le Tampon  
Ile de La Réunion

Dossier suivi par  
CPE

Téléphone  
02 62 34 57 80

Mél  
[ce.9741581A@ac-reunion.fr](mailto:ce.9741581A@ac-reunion.fr)

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves du collège du 12<sup>ème</sup>

Les inscriptions des enfants de 6<sup>ème</sup> affectés au collège du 12<sup>ème</sup> se dérouleront le lundi 23 juin, mardi 24 juin, jeudi 26 juin 2025 **en salle de réunion** selon le planning ci-dessous. Veuillez respecter scrupuleusement les jours et horaires indiqués pour l'école de votre enfant.

**Les pièces suivantes sont nécessaires :**

- 1- la notification d'affectation
- 2- 6 photos d'identité récentes (**au dos Nom, Prénom, Date de naissance**)
- 3- Photocopie de deux justificatifs de domicile (facture Edf et Sudéau...)
- 4- Photocopie intégrale du livret de famille
- 5- En cas de divorce / séparation, la photocopie de la décision du tribunal de garde d'enfant
- 6- Formulaire d'inscription à la cantine (pour les demi-pensionnaires) renseigné lisiblement
- 7- un RIB d'un compte bancaire (pas un livret d'épargne) pour tous les élèves**
- 8 -l'imprimé « étude automatique du droit à la bourse » à compléter et signer
- 9-Photocopie des pages des vaccinations et le carnet de santé + fiche infirmerie complétée et signée

Le collège ne fera aucune photocopie.

Jours	Horaires	Ecoles
Lundi 23/06/2025	7h30-12h00 13h30-16h00	Ecole Roland Félix/Charles Isautier / Jules Ferry
Mardi 24/06/2025	7h30-12h00 13h30-16h00	Bras creux/ autres écoles
Jeudi 26/06/2025	<u>7h30-12h00</u>	- Retardataires - 1ères inscriptions 5 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup>

### Informations importantes :

- 1/ Le responsable légal est signataire du dossier. Lui seul (parent ou tuteur) peut inscrire l'enfant. Seuls les dossiers complets seront acceptés. **Aucune inscription ne se fera dans le cas de dossier incomplet.**
- 2/ La démarche pour la demande de bourse 2025/2026 sera communiquée aux familles à partir du mois de septembre 2025.
- 3/ L'Assurance scolaire est **obligatoire en cas de sortie**. Elle est donc fortement conseillée (surtout pour les enfants porteurs de lunettes). Le choix de la compagnie d'assurance appartient aux familles.

